Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **45 (1909)**

Heft 48

PDF erstellt am: **02.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

DIEU HUMANITÉ PATRIE

XLVme ANNÉE. — N° 48 LAUSANNE. — 27 novembre 1909.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUNIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Route de Morges, 24, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : **H. Gailloz** instituteur, Yverdon.

JURA BERNOIS : **H. Gobat,** inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : **W. Rosier,** conseiller d'Etat.

NEUCHATEL : **C. Hintenlang,** instituteur, Noiraigue.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.

MM. **Golay,** E., président de l'Union des instituteurs primaires genevois, Genève.
Pesson, Ch., inspecteur, Genève.
Rosier, W., cons. d'Etat, Petit-Lancy.
Mlles **Muller**, institutrice, Genève.
Pauchard, » Genève.
M. **Martin,** Ed., président de la Société Pédagogique genevoise. Genève.

Jura Bernois.

MM. **Gylam,** A., inspecteur, Corgémont.
Duvoisin, H., direct., Delémont.
Baumgartner, A., inst., Bienne.
Chatelain, G., inspect., Porrentruy.
Mœckli, Th., inst., Neuveville.
Sautebin, instituteur, Reconvilier.

Neuchâtel.

MM. **Rosselet,** Fritz, inst., Bevaix.
Latour, L., inspect., Corcelles.
MM. **Hoffmann,** F., inst., Neuchâtel.
Brandt, W., inst., Neuchâtel.
Rusillon, L., inst., Couvet.

Vaud.

MM. **Pache,** A., inst., Moudon.
Porchet, A. inst. Lutry.
Briod, E., inst., Lausanne
Magnin, J., inst., »
Savary, E., inst., »
Cloux, J., inst., »
Baudat, J., inst., Corcelles s/Concise.
Gailloz, H., inst., Yverdon.
Ramuz, R., inst., Grandvaux.
Masnata, J., inst., Daillens.
Magnenat, J., inst., Oron.
Dufey, A, inst., Mex.
Guidoux, E., inst., Pailly.

Tessin.

M. **Nizzola,** prof., Lugano.

Suisse allemande.

M. **Fritschi,** Fr., Neumünster-Zurich.

Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande.

MM. **Frossard,** Camille, directeur, président, St-Imier.
Saucy, Charles, professeur, vice-président, St-Imier.
MM. **Vauclair,** Ernest, professeur, secrétaire St-Imier.
Perret, C., inst., trésorier, Lausanne.
Guex, F., directeur, rédacteur en chef, Lausanne.

MAGNIFIQUE PENSIONNAT

A VENDRE

Au centre de la Gruyère fribourgeoise — Situation idéale. — Prix modéré.
S'adresser à l'Administration du Journal.

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, **Genève,** fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'**Epargne scolaire.**

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue Madelaine, 16, **LAUSANNE** — Rue Fleury, 7, **NEUCHATEL**
Téléphone Rue Colombière, **NYON.**

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :
Chevallaz Cercueils, Lausanne.

LIBRAIRIE PAYOT et Cie, LAUSANNE

LES

Meilleurs Auteurs Classiques

Français et Etrangers

à **95** centimes broché ; relié toile : **1** fr. **75**

VOLUMES PARUS :

Aristophane. Théâtre. 2 vol.
Beaumarchais. Théâtre.
Bernardin de Saint-Pierre. Paul et Virginie.
Boccace. Le Décaméron. 2 vol.
Boileau OEuvres poétiques et en prose.
Bossuet. Oraisons funèbres. Discours sur l'Histoire universelle.
Brantome. Dames galantes.
César. Commentaires sur la guerre des Gaules.
Chateaubriand. Atala. René. Le dernier Abencérage.
Corneille. Théâtre. 2 vol.
Dante. La Divine comédie.
Descartes. Discours de la Méthode. Méditations métaphysiques.
Diderot. La Religieuse. Le Neveu de Rameau.
Eschyle. Théâtre.
Fénelon. Télémaque. Education des Filles.
Foe (Daniel de). Robinson Crusoé.
Goethe. Werther. Faust. Hermann et Dorothée.
Homère. Iliade. Odyssée.
La Bruyère. Caractères.
La Fayette (Mme de). Mémoires. Princesse de Clèves.
La Fontaine. Fables, Contes.
La Rochefoucauld. Maximes.
Le Sage. Histoire de Gil Blas de Santillane. 2 vol.
Maistre (X. de). OEuvres.
Marivaux. Théâtre choisi.
Molière Théâtre. 4 vol.
Montaigne. Essais. 4 vol.
Montesquieu. Lettres persanes. De l'Esprit des Lois. 2 vol.
Musset (Alfred de). Premières poésies, 1829-1835. Poésies nouvelles, 1836-1852. Comédies et Proverbes. 2 vol.
Pascal. Pensées. Les Provinciales.
Rabelais. OEuvres. 2 vol.
Racine. Théâtre. 2 vol.
Rousseau (J.-J.). Confessions. 2 vol.
Julie ou la nouvelle Héloïse. 2 vol.
Schiller. Les Brigands. Marie-Stuart. Guillaume-Tell.
Sévigné (Mme de). Lettres choisies.
Spinoza. Ethique.
Staël (Mme de). De l'Allemagne.
Virgile. L'Enéide.
Voltaire. Dictionnaire philosophique. Histoire de Charles XII.

Etc., etc., etc.

Envoi du catalogue franco sur demande.

Vanille

De la vanille de toute première qualité, conservée en vases hermétiquement fermés, est une des spécialités du «Mercure».

"Mercure"
Maison de Chocolats & de Denrées Coloniales

Noël ! Noël !

L'enfant de Noël. (Chœur à 3 voix égales)
Noël joyeux. (» » » »)
Cantique de Noël. (» » » inédits)

Partition fr. 0,50 ; par 15 ex. fr. 0,10

En vente chez l'auteur H. Guignard, Vaulion.

U 3739 p

PERRENOUD & CIE

Successeurs de **P. BAILLOD & Cie**

Place Centrale. • **LAUSANNE** • *Place Pépinet.*

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds

Montres garanties dans tous les genres en **métal,** depuis fr. 6; **argent,** fr. 15 ; **or,** fr. 40.

Montres fines, Chronomètres. Fabrication. Réparations garanties à notre atelier spécial.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Brillants.

BIJOUTERIE ARGENT

et Fantaisie.

ORFÈVRERIE ARGENT

Modèles nouveaux.

RÉGULATEURS

depuis fr. 20. —•— Sonnerie cathédrale

Achat d'or et d'argent.

English spoken. — Man spricht deutsch.

GRAND CHOIX

Prix marqués en chiffres connus.

Remise
10 % au corps enseignant.

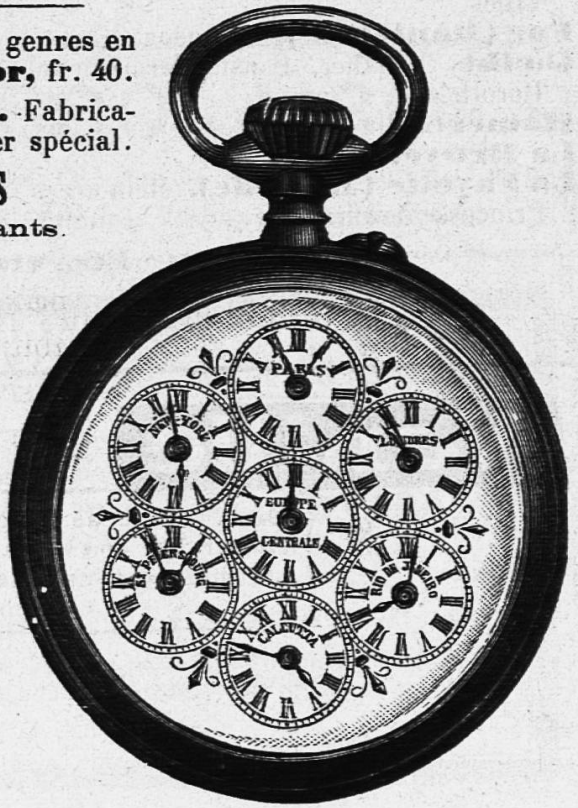

XLV^me ANNÉE — LAUSANNE
N° 48. — 27 novembre 1909.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Une circulaire. — Alexandre Daguet, moine. — Chronique scolaire : Jura bernois. Vaud.* — PARTIE PRATIQUE : *Cours complémentaires : Les finances de la Confédération. — Exercices sur le verbe. — Composition : Lettres d'affaires. — Comptabilité : Suite du compte de Müller.*

UNE CIRCULAIRE

L'*Educateur* ne publie pas d'ordinaire les nombreuses circulaires envoyées par les Départements de l'Instruction publique aux membres du corps enseignant. Notre journal y suffirait à peine. Si, aujourd'hui, nous le faisons à titre exceptionnel, c'est que les quelques *Instructions* que vient d'adresser à son personnel notre collaborateur, M. le conseiller d'Etat Rosier, directeur de l'Instruction publique du canton de Genève, nous paraissent revêtir une portée générale. Ces conseils touchant la vie intérieure de l'école sont de nature à intéresser tous nos collègues romands. Ils répondent à des vœux exprimés depuis longtemps de divers côtés.

***

« Au début d'une nouvelle année scolaire, le Département de l'Instruction publique croit utile de rappeler à MM. et M^mes les fonctionnaires de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel toute l'importance que les habitudes d'ordre et de méthode ont pour la jeunesse confiée à leurs soins.

Il existe, dans le public, un mouvement prononcé en faveur d'une éducation plus efficace du caractère et de la volonté. On constate que le goût du travail régulier et soigné fait défaut à beaucoup d'élèves. On remarque dans les classes trop de cahiers mal tenus ; on y voit trop de devoirs dont l'écriture et l'orthographe sont négli-

es ; on y entend trop de ces réponses qui se terminent dans un murmure ou de ces récitations machinales qui ne laissent que le vide dans l'esprit. Nombre d'élèves se contentent ainsi de l'à peu près pendant toute la durée de leurs études et l'on ne saurait s'étonner que ce pli, une fois pris, ne s'efface plus.

Un effort sérieux doit être tenté pour réagir contre cet état de choses. Les éléments nécessaires à cette tâche sont à notre portée. Dans sa majorité, la population scolaire de notre Canton fait preuve de dons naturels incontestables. Le corps enseignant possède la culture et les aptitudes pédagogiques qui sont de tradition dans les écoles genevoises. Quant aux méthodes, elles ont été étudiées avec soin ; elles sont généralement appliquées : tout au plus pourrait-on se demander si, d'une année à l'autre, en changeant de classe, l'enfant ne se trouve pas parfois désorienté par une nouvelle manière d'enseigner qui ne continue pas celle de la classe précédente.

Les critiques formulées portent donc moins sur l'enseignement proprement dit que sur l'un des côtés de l'œuvre éducative de l'école, et elles pourraient être évitées si les élèves accordaient une plus grande attention à certains détails de leur activité scolaire, détails qui ne sont secondaires qu'en apparence. C'est par la continuité des petits efforts, répétés tous les jours sans défaillance, que s'acquièrent définitivement les bonnes habitudes et que s'affermit la volonté.

Aussi bien que l'on exige de l'ordre et de la propreté dans la tenue et les vêtements des écoliers, on doit en exiger dans leur matériel et dans leur travail. On fera mettre des fourres aux manuels ; on veillera à ce que chaque cahier soit pourvu de son buvard, qu'il soit tenu selon les indications précises données par le maître et qu'aucune page n'en soit arrachée. De fréquentes revisions faites dans le bagage de chaque élève permettront de s'en assurer. Tout devoir négligé, mal rédigé, qu'il s'agisse ou non d'un exercice de français, devra être refait. Les fautes d'orthographe seront corrigées à la suite du devoir par l'élève lui-même et, lorsqu'il s'agit d'une erreur de syntaxe, le mot corrigé sera copié avec son contexte et suivi d'une explication écrite, s'il y a lieu. Les enfants s'accoutumeront ainsi, dès le commencement, à livrer des copies soignées.

L'écriture devra être toujours parfaitement lisible et correctement formée. Dans l'enseignement primaire, les livrets portent déjà une rubrique intitulée : « Ecriture et tenue des cahiers ». Un chiffre y figure à chaque fin de mois. Nous serions heureux de voir un tel usage se répandre et nous soumettons cette idée aux conférences de maîtres de l'enseignement secondaire et professionnel. On sait, en effet, quelle est l'utilité d'une bonne écriture dans toutes les relations sociales et combien elle est nécessaire dans nombre d'emplois, en particulier dans les carrières administratives et commerciales. Sans doute, il faudra consacrer du temps à cette tâche; on pourra le regagner en partie en préférant aux longs devoirs des travaux plutôt courts, bien choisis, bien préparés et qui puissent servir de types.

C'est par des efforts de même nature qu'on obtiendra des élèves un langage aussi précis et une élocution aussi correcte que l'on est en droit de les attendre de la part d'enfants habitant un pays réputé pour ses institutions scolaires. Une sorte de préjugé, dans les classes de garçons surtout, fait qu'un élève qui s'exprime bien, provoque parfois des sourires autour de lui. C'est là une prévention qu'il faut combattre; on n'est jamais ridicule quand on parle correctement. Dans ce but, on exigera de l'enfant, dès son entrée à l'école, des réponses très simples d'abord, mais toujours complètes et prononcées à haute et intelligible voix. On mettra à profit certaines leçons pour l'habituer à interroger, à discuter, à sortir, en un mot, de son attitude réceptive. Les leçons auxquelles les élèves prennent une part active sont les plus profitables. Dans les degrés inférieurs, l'enseignement intuitif peut avoir une très grande valeur pour le succès des premiers exercices d'élocution : il développe, en effet, l'esprit d'observation et d'initiative. Plus tard, à mesure que l'on avance dans le domaine de l'abstraction, il importe de veiller à ce que chaque phrase soit la traduction d'une impression vraie, que chaque pensée soit exprimée le plus naturellement possible, sans exagération comme sans clichés, et que toutes soient ordonnées selon leur valeur. La parole qui, chez tant d'enfants, cache la vie intérieure, devrait en être, au contraire, le reflet. « Le vague des mots, a dit un auteur, produit le trouble des idées ». Si les élèves

prenaient l'habitude de formuler leur pensée avec exactitude, la plupart des défauts qu'on relève dans le langage de nos écoliers seraient en voie de disparaître.

Mais nous ne voudrions pas sembler exiger trop de l'enseignement public. Nous demandons seulement aux classes élémentaires et moyennes de former des élèves qui soient en mesure d'écrire et de parler correctement la langue usuelle, et, au Gymnase comme aux classes supérieurs de l'Ecole secondaire, de préparer des jeunes gens et des jeunes filles capables d'exprimer dans leur complexité, les idées et les faits de la vie moderne, condition essentielle de succès dans leurs études ultérieures et dans leur carrière.

Nous croyons devoir soumettre ces observations à l'ensemble du corps enseignant, car nous savons que les vœux que nous formulons sont aussi les siens, en même temps que ceux des familles.

Nous avons le ferme espoir qu'en les exprimant à notre tour, nous donnerons à tous les éducateurs de la jeunesse genevoise le sentiment qu'ils seront désormais soutenus et encouragés par les autorités scolaires dans l'accomplissement de cette partie difficile de leur tâche, qui touche à la formation de la personnalité de l'enfant. Nous engageons le corps enseignant à étudier les moyens les mieux appropriés pour réaliser dans la pratique les vues exposées dans la présente circulaire et, le cas échéant, à nous faire part de ses propositions ».

ALEXANDRE DAGUET, moine.

M. Dupraz, directeur de la Bibliothèque cantonale, nous communique la glanure historique suivante, qui prouve, une fois de plus, ce que beaucoup de personnes ignorent d'ailleurs, qu'Alexandre Daguet eut l'intention d'entrer dans les ordres.

Fragment d'une lettre de M. Blanchet, vice-président du Conseil de l'instruction publique du canton de Vaud, à Henri Druey, conseiller fédéral, à Berne.

(4 octobre 1853).

« ... J'ai bien pensé à vous tous ces jours ; toujours des soucis, toujours des ennuis ; mais aussi telle doit être la vie de l'homme actif ; je vous dirai aussi que je n'en ai pas d'autre ; une fois que l'on a entrepris la carrière politique, il faut se résigner. Cela me rappelle ce que le père Girard répondit au professeur Daguet qui voulait entrer au couvent ; il lui dit : *Prenez ma robe, elle vous paraît*

légère... Si vous saviez combien une telle robe est pesante, vous ne penseriez jamais à vous faire moine; pour moi, ce n'est qu'à force de travail que j'ai pu en supporter le fardeau. Et Daguet ne s'est pas senti les épaules aussi larges que le père Girard ».

CHRONIQUE SCOLAIRE

JURA BERNOIS. — **Encore la votation du 31 octobre.** — La votation du 31 octobre appelle encore quelques réflexions en ce qui concerne les résultats des divers districts et la propagande faite dans le Jura.

Nous avons déjà dit que les 30 districts bernois ont adopté la loi concernant l'augmentation des traitements du corps enseignant primaire.

Le distric de Neuveville n'a que 201 oui (67,6 %) contre 97 non et la commune de Nods a rejeté la loi.

Dans le district de Courtelary (73,4 % d'acceptants), trois communes, Cortébert, Tramelan-dessous et Romont ont rejeté la loi ; par contre, La Ferrière l'a acceptée à une majorité de 97 %.

Aux Franches-Montagnes, on a très bien voté (72,4 % de oui) ; à Goumois, il n'y a pas eu de non.

Corcelles, Crémines, Grandval et Perrefitte, dans le district de Moutier, ont rejeté le projet, tandis qu'à La Scheulte il y a eu unanimité pour l'acceptation. Comme Courtelary, Moutier a 73,4 % d'acceptants.

Trois communes du district de Delémont ont des majorités négatives ; ce sont Boécourt, Ederswiler, Rebeuvelier. Mais, par contre, à Rebévelier l'unanimité et à Saulcy, Soulce, Vermes, Vicques, plus du 90 % des électeurs ont adopté le projet. Le district vient en tête du Jura avec 75 % d'acceptants.

Dans le Laufonnais, Duggingen et Rœschenz rejettent la loi. Les oui forment le 68,2 % des voix exprimées.

Bien que le grand comité de propagande n'ait compté, dans le Jura, que deux membres de Porrentruy, les communes rejetantes sont nombreuses en Ajoie. Ce sont Bressaucourt, St-Ursanne, Alle, Cornol, Bure, Fahy, Asuel, Courchavon, Chevenez, Seleute, Lugnez, Damphreux, Courgenay, Courtedoux, Grandfontaine. A Roche-d'Or, les non balancent les oui. Le meilleur résultat est celui de Bonfol avec 92 % d'acceptants. Le district vient en queue du canton avec 55,1 % de oui.

Contrairement aux décisions du Comité central de la Société des instituteurs, la propagande a été menée rondement par le corps enseignant jurassien qui, on peut le dire sans crainte, jouit de la confiance du peuple. Il n'en est pas de même dans l'ancien canton, si l'on en juge par un article du *Bulletin de la Société des instituteurs bernois*, qui écrit : « Nous n'avons pas de quoi remercier le peuple, car ce fut vraiment pénible de constater qu'il faut un travail aussi énorme pour l'amener à la raison. Nous ne remercions pas non plus les conseils, car ils n'ont obéi qu'à la dernière extrémité. »

Nous ne pouvons souscrire ni à l'un ni à l'autre de ces jugements sévères, sinon injustes. Quand il s'agit d'une dépense d'un million à faire entrer dans le budget d'un Etat, le peuple demande avec raison à être éclairé. Et quand on lui explique honnêtement la situation, il répond par la confiance à la confiance que vous lui

témoignez. Nous avons, en compagnie d'un instituteur et d'une institutrice, visité les paysans et les artisans d'un pauvre village qui peut se plaindre avec raison de son école. Nous avons causé dans l'échoppe, sur l'aire de la grange, sous le devant-huis, dans la cuisine voûtée, devant la marmite qui pend encore à la crémaillère, à côté de la barrière du jardin potager, derrière les chevaux attelés à la herse, tout cela dans une localité qui n'a pas eu de conférence. Eh bien ! sur 98 bulletins, on n'a trouvé que 5 non dans l'urne. Oui, il faut remercier le peuple de la confiance qu'il témoigne au corps enseignant.

Quant aux conseils de la nation, nous dirons d'abord que tous les députés jurassiens aux chambres fédérales et au Grand Conseil ont fait leur devoir. S'il s'agit des conseils communaux, leur appui nous a été précieux dans cette campagne du relèvement des salaires. Sans eux, nous n'aurions pas obtenu, il y a deux ans, l'augmentation à 700 fr. des traitements communaux, première étape nécessaire pour assurer le succès du mouvement qui s'est terminé si heureusement le 31 octobre dernier.

Le *Bulletin* se plaint aussi d'un journal français, c'est-à-dire jurassien, qu'il qualifie de « seul vaillant récalcitrant ». Nous ignorons ce qui en est, mais si on n'a mis, à la disposition de ce périodique, que des articles dans le genre de ceux que nous avons vus et qui provenaient de Berne et d'ailleurs, on comprend la retenue des rédacteurs. On a voulu exciter les villes contre les campagnes, c'était maladroit ; on a dit au corps enseignant de contempler la lutte les mains dans les poches, c'était désastreux ; on a composé un *Guide pour la discussion de la loi sur l'augmentation du traitement des instituteurs bernois* et il a fallu le décomposer. Il y a lieu, du fait de la publication de la brochure *Pourquoi nous voterons oui,* de rectifier une erreur du *Bulletin*, quand il dit que la rédaction définitive en fut confiée au soussigné.

En présence d'une partie des épreuves du *Guide*, M. Keller, député de Bassecourt, dans une séance du comité delémontain, nous engagea vivement à composer une brochure tenant compte des circonstances particulières du Jura bernois. C'est ce travail qui fut agréé dans une réunion des délégués de tous les districts. *Pourquoi nous voterons oui* a été tiré à 1750 exemplaires, dont 500 ont été distribués spécialement par les soins du corps enseignant du district de Courtelary.

Il résulte de la campagne qui a précédé la votation du 31 octobre que le corps enseignant primaire jouit de la confiance des populations jurassiennes, que les conseils de la nation ainsi que les autorités locales lui vouent toute leur sympathie. C'est là un appui précieux dans la grande œuvre de l'éducation nationale, et sans lequel toute influence bienfaisante de l'école serait annihilée. Travaillons donc à mériter toujours plus la confiance des familles et des autorités, afin que notre travail soit fécond et se retrouve en bénédiction dans les générations que nous élevons.

Ne laissons pas péricliter cet esprit d'initiative et cet enthousiasme généreux pour toutes les nobles causes qui fait le fond du caractère romand, car notre activité ne correspondrait plus aux aspirations de la race. H. Gobat.

VAUD. **Cinquantenaire de la « Lyre de l'Ecole normale.** — La *Lyre* a fêté, le 6 novembre, le cinquantième anniversaire de sa fondation et a inauguré le drapeau que lui remirent à cette occasion les *anciens Lyriens*. La partie

officielle a eu lieu, à 5 heures, dans l'Aula de l'Ecole normale. Toute l'école avait été invitée à cette simple cérémonie; quelques professeurs et de nombreux élèves répondirent à notre invitation. Les anciens Lyriens étaient aussi dignement représentés.

On entendit d'abord le chœur de Plumhof, *Les Chansons*, très bien exécuté par la « Lyre », sous la direction de M. *Baudraz*. Le président, M. *Foretay*, après avoir souhaité en termes simples la bienvenue aux personnes présentes, fit la lecture d'un court aperçu historique de la société. En voici quelques mots :

La Lyre fut fondée le *24 mai 1859*, par une vingtaine de normaliens; elle prit d'abord le nom de *Jeune Lyre*, avec la devise : « Harmonie, Amitié, Travail ». M. *Amaudruz*, aujourd'hui instituteur émérite à Aran, en était à la fois président et directeur.

Durant les cinquantes années de son existence et malgré l'inconvénient d'un renouvellement complet tous les quatre ans, elle a remporté plus d'un succès. En 1874, sous les plis neufs de sa bannière, elle obtint un quatrième prix avec coupe, au concours de Morges, dans la section *Chant populaire*. Elle était alors dirigée par M. William Pilet, actuellement professeur de musique à Vevey.

Vingt ans plus tard, elle affronte le concours de quatuors et de doubles quatuors, organisé par la *Lyre de Lutry* dans cette localité et y remporte un deuxième prix.

Pendant cette période elle a, en outre, donné de nombreux concerts, notamment à Moudon, Echallens, Mézières, Lausanne, Palézieux, etc.

En 1879, la « Lyre » compte parmi ses membres M. *François Guex*, directeur des Ecoles normales et M. le professeur *Gustave Martinet;* en 1884, elle est habilement dirigée par M. Charles Troyon.

La lecture terminée, MM. *Benoit* et *Bony*, élèves de deuxième classe, jouèrent un charmant morceau de violon et piano, puis M. *Guex*, président honoraire, remit, au noms des « anciens Lyriens », le nouveau drapeau. Le directeur des Ecoles normales rappela que c'était au *Congrès de Lausanne*, en 1901, que la plus grande partie de la somme nécessaire pour l'achat de ce drapeau avait été recueillie, grâce au dévouement de M. *H. Delarageaz*, instituteur et de M. *C. Troyon*. Puis l'orateur montra l'heureuse influence qu'exerce la société sur ses membres, en leur apprenant à s'organiser, à s'aimer; elle leur fournit, dit-il, l'occasion d'appliquer ce système de *self-government* dont on parle tant de nos jours. Il vante aussi la valeur éducative du chant et félicite les *Lyriens* d'avoir pensé d'abord à leur pays, en prenant pour devise : *Patrie, à toi nos cœurs, nos travaux et nos voix*. Il termine en exhortant les jeunes à marcher dans la voix tracée par leurs aînés.

Les chaudes paroles de M. *Guex* sont fort applaudies, et le président de la « Lyre » répond en exprimant la vive gratitude de la société envers ses généreux donateurs et envers M. *Payer*, l'auteur désintéressé du projet artistique du drapeau.

Là-dessus la « Lyre » salue sa nouvelle bannière en entonnant le magnifique *Chant du drapeau*, de Weinzierl; ce chœur clôture admirablement la simple, mais charmante cérémonie.

***

A 6 h. $^1/_4$, cent personnes environ étaient réunies à l'*Hôtel de France*, pour un modeste banquet, qui fut très bien servi.

A la table d'honneur figuraient trois membres fondateurs, M. *Louis Pelet*, professeur à l'Ecole de commerce, M. *Collioud* et M. *Bornand*; on y voyait aussi MM. *Guex*, *Gustave Martinet*, *Charles Troyon*, *Otth*, *W. Pelet*, *Delarageaz*, tous anciens Lyriens.

Au dessert, où l'on dégusta l'excellent vin d'honneur offert par l'Etat, M. *Louis Pelet* nous raconta avec humour ses souvenirs de *Jeune Lyrien*, sur les premières années de la société, qui avait alors pour refrain:

C'est la Lyre qui chante
Son cordon vert et blanc. (*bis.*)

M. *W. Pilet* nous parla du concours de Morges et de l'heureux temps où il était directeur de la « Lyre ». Il émet le vœu qu'elle rentre dans la Société cantonale des chanteurs vaudois. M. *Porchet*, instituteur à Lutry, nous annonce que la Société pédagogique vaudoise, dont il est le président, témoigne son intérêt à la « Lyre » en lui faisant cadeau d'une armoire pour y serrer ses archives et son drapeau.

A 8 heures commença la *soirée familière*; elle fut remarquable par l'entrain et la franche gaîté qui y régnèrent, grâce au dévouement inlassable et à la grande cordialité de notre major de table, M. *Savary*, instituteur à Lausanne. Les discours, les chœurs, les morceaux de musique, les chansons se succédèrent rapidement.

M. *Guignard* apporte les vœux de la société de gymnastique de l'Ecole normale, qu'il représente, et espère que les deux sociétés sœurs marcheront de plus en plus dans la main. M. *Foretay* remercie, au nom de la « Lyre », M. *Payer* pour son travail désintéressé; il lui remet un diplôme de membre honoraire et un modeste cadeau. M. *Payer* est vivement touché de cette marque de reconnaissance et répond par des paroles bien senties. Nous avons le plaisir d'entendre encore plusieurs orateurs, MM. *Troyon*, *Antoine Pache*, *Delarageaz*, *Otth* et *Collioud;* tous apportent un encouragement, un vœu ou racontent des souvenirs d'antan. M. le professeur *Gerber* exécute deux superbes morceaux de violon.

Tel est en résumé le récit de cette inoubliable journée; les détails en resteront longtemps gravés dans notre mémoire. UN LYRIEN.

Compte du drapeau de « La Lyre ».

	Recettes Fr.	Ct.	*Dépenses* Fr.	Ct.
Montant du Carnet n° 172 230, Caisse d'Epargne Cantonale	398	45		
Versement de la « Lyre » en juin 1909	50	—		
» » » pour partie familière du 6 nov.	20	—		
» de M. François Nicole (fonds recueillis)	10	—		
» d'un anonyme reconnaissant	10	—		
Achat du drapeau (suivant note)			260	—
Banquet à l'Hôtel de France, 47 couverts à 2 fr.			94	—
» » » 15 litres vin à 1 fr. 20.			18	—
Soirée familière au « Musée » (note)			65	65
Solde en caisse			50	80
Sommes égales	488	45	488	45

Ce reliquat de 50 fr. 80 a été versé dans la Caisse de la « Lyre » le samedi 13 novembre 1909. *Pour le Comité d'organisation :* H. DELARAGEAZ.

PARTIE PRATIQUE

COURS COMPLÉMENTAIRES

III. Les finances de la Confédération.

Les dépenses de la Confédération figurent chaque année au budget pour une somme de 150 millions. Si l'on en déduit les dépenses qui sont compensées par des recettes équivalentes ou même supérieures (postes, télégraphes, douanes), il reste néanmoins à trouver annuellement une somme de 75 millions.

Il faut 6 millions pour *l'intérêt et l'amortissement de la dette*. En effet, la Confédération a des dettes pour une somme supérieure à 100 millions, dont près de 80 millions ont été empruntés pour payer des dépenses militaires.

L'*administration fédérale* (Conseil national, Conseil des Etats, Conseil fédéral, Tribunal fédéral, Chancellerie fédérale) nous coûte chaque année près de 1 $^1/_2$ millions.

Nous déboursons en outre : 1 million pour payer les *agents diplomatiques* (ministres-résidents, consuls) qui nous représentent à l'étranger.

Le *Bureau fédéral de statistique* et le *Bureau sanitaire fédéral* nous coûtent ensemble environ 1 million.

La Confédération paye près de deux millions pour l'*Ecole polytechnique fédérale*, le *Musée national de Zurich*, la *Bibliothèque nationale de Berne* et quelques autres établissements. Les *subventions à l'école primaire* dépassent 2 millions.

Les *travaux publics* (construction de routes ou de ponts, correction de rivières, endiguements de torrents) absorbent plus de trois millions. Les *constructions fédérales* (bâtiments pour les services publics : postes, douanes, administrations militaires) s'élèvent à près de 5 millions.

La Constitution de 1874 a attribué à la Confédération la haute surveillance des *forêts*, dans les régions élevées, de la *chasse* et de la *pêche*. Ce droit entraîne pour les finances fédérales une dépense annuelle d'à peu près 1 million.

Nous dépensons en outre 3 millions pour le *commerce* et l'*industrie* (enseignement commercial, enseignement professionnel et industriel, etc.) ; 4 millions pour l'*agriculture* (établissements fédéraux d'essais et analyses agricoles, élevage des chevaux, mesures contre les dommages qui menacent la production agricole).

Mais le plus gros chiffre est celui des *dépenses militaires* qui s'élèvent à plus de *35 millions* par an, somme qui ne fait que s'accroître. En 1875, l'armée ne coûtait pas plus de 11 millions ; en 1885, 15 millions ; en 1895, 23 millions ; en 1905, 30 millions.

***

Pour faire face à ces dépenses, la Confédération jouit des recettes suivantes :

Le *revenu des immeubles et des capitaux* s'élève à 4 millions. *La moitié de la taxe d'exemption du service militaire* ascende à près de 2 $^1/_2$ millions. (L'autre moitié est la propriété des cantons.) La *régale des poudres* (200 000 fr.) et le *monopole des alcools* (800 000 fr.) rapportent ensemble 1 million.

L'administration des Postes laisse un bénéfice annuel de 4 millions (48 millions aux recettes, 44 millions aux dépenses).

Mais le revenu le plus important de la Confédération, celui qui permet d'équilibrer le budget, est le revenu net des *douanes* dont l'excédent des recettes est d'environ *65 millions.*

***

Les *droits de douane* frappent les marchandises à leur entrée en Suisse. Ils constituent un *impôt indirect* supporté presque exclusivement par le consommateur.

Chaque habitant de la Suisse paye ainsi par année à la Confédération un impôt indirect de 20 fr. La charge qui en résulte pour une famille de 5 personnes est donc de 100 fr.

Certaines marchandises sont *exemptes* de droits d'entrée. Ce sont en général celles que notre sol ne produit pas et dont nous avons besoin soit pour l'alimentation, soit pour l'industrie. Ainsi, les fruits du Midi (citrons, oranges, dattes, figues, amandes, noix, noisettes, ananas, bananes, grenades, etc) ; l'huile d'olives, le liège brut ou en plaques, le coton brut, la soie brute, les crins bruts, la houille, le coke, les briquettes, le minerai de fer, le plomb, le zinc; l'étain, le nickel, l'or, l'argent, le platine. etc. ne payent absolument rien.

Les marchandises de *première nécessité* sont frappées de droits très minimes, tandis que les choses qui ne sont pas absolument indispensables et qui constituent en quelque sorte un *luxe,* acquittent des droits élevés.

Ainsi, les céréales payent 0 fr. 30 par quintal ; les œufs 1 fr. ; les volailles et la bière 4 fr. ; le sucre 7 fr. 50 ; le vin en tonneaux 8 fr. le gibier 10 fr. ; le vin en bouteilles 25 fr. ; le cognac et le rhum 30 fr. ; les sucreries et confiseries 40 fr. ; les conserves (huîtres, homards, truffes, pâtés), 50 fr.

Ces droits ont aussi pour but de protéger *l'industrie du pays.* On payera 0 fr. 30 par quintal pour le *blé* ; 2 fr. 50 pour la *farine* et 15 fr. pour les *biscuits,* car on estime que le blé peut être moulu au pays et les biscuits fabriqués chez nous.

De même, les droits seront de 25 fr. pour le tabac en feuilles, 75 fr. pour le *tabac à fumer* et 200 fr. pour les *cigares* et *cigarettes.*

On payera 0 fr. 30 pour les *cuirs bruts,* 16 fr. pour le *cuir pour semelles,* 50 fr. pour les *parties ébauchées* de souliers et pantoufles et 80 fr. pour les *souliers* avec empeigne en cuir.

Enfin, si le *coton brut* est exempt, le *coton blanchi ou teint* paye 0 fr. 60 ; les *fils de coton* 9 fr. ; les *tissus de coton unis* 30 fr. ; les *tissus de coton façonnés* 65 fr. ; les *dentelles de coton* 100 fr.

***

Le territoire suisse est divisé en 6 arrondissements de douanes : Bâle, Schaffhouse, Coire, Lugano, Lausanne et Genève. Les plus importants, au point de vue du total des droits perçus sont Bâle, Schaffhouse et Genève.

Aux points de la frontière par lesquels entrent surtout les marchandises — notamment aux gares frontières — sont placés des bureaux de douanes principaux. Tels sont les bureaux de Vevey, Lausanne, Morges, Crassier, Genève, Vallorbe, Les Verrières, Col des Roches, Le Locle, La Chaux-de-Fonds, Porrentruy, Boncourt, Bâle, Rheinfelden, Schaffhouse, Diessenhofen, Kreuzlingen,

Romanshorn, Rorschach, St-Margrethen, Buchs, Campocologno et Castasegna (Grisons), Locarno, Lugano, Chiasso, Brigue, Gondo (Valais), St-Gingolph.

Il y a 62 bureaux principaux et environ 300 bureaux secondaires et postes de perception qui occupent plus de 1200 fonctionnaires et employés. En outre, un corps de *gardes-frontière,* militairement organisé, compte 12 officiers, et près de 1000 sous-officiers et simples gardes. L'administration des douanes dispose donc au total d'un personnel de plus de 2200 hommes.

Bien que le service des douanes et notamment les droits d'importation qui grèvent les marchandises ne soient guère vus de bon œil par les contribuables, par les négociants surtout, on reconnaîtra cependant que, si le but principal de cette organisation douanière est de procurer à l'Etat les ressources nécessaires à l'accomplissement de ses charges multiples, elle constitue en même temps un facteur très important de l'économie nationale. Le tarif des douanes a pour but en effet d'assurer, dans la mesure du possible, à la production indigène, le marché intérieur et d'obtenir à l'étranger les meilleures conditions pour l'exportation. Il agit ainsi commme régulateur économique dans l'intérêt général du pays.

(D'après le *Dictionnaire géographique de la Suisse.)* C. S.

Sujets de Rédaction : 1. Principales dépenses de la Confédération. — 2. Principales recettes de la Confédération. — 3. Les droits de douane.

Problèmes.

1. La dette de la Confédération est approximativement de 102 000 000 fr. Calculez cette somme au 3 %? au $3\frac{1}{2}$ %? au $3\frac{1}{4}$ %?, etc. R. *3 060 000 francs.* R. *3 111 000 fr.* R. *3 085 500 fr.*

2. La Confédération a alloué, aux écoles primaires, une subvention de 2 millions 089 880 fr. A combien s'élève-t-elle pour chacun des 502 375 élèves de la Suisse ? R. *4 fr. 16.*

3. J'achète pour le prix de 95 fr. un tonneau de vin de 225 litres. Les frais de transport s'élèvent aux $\frac{8}{19}$ du prix d'achat et les droits de douane à 8 fr. les 100 kg. A combien me revient le litre de vin, sachant que le tonneau pèse 270 kg ? R. *0 fr. 696.*

4. Les droits d'entrée, pour le sucre, sont de 7 fr. 50 par quintal. Combien payera-t-on pour 96 sacs pesant net 100 kg. chacun, si l'on doit y ajouter 2 % de tare ? R. *734 fr. 40.*

5. Léon a voulu passer en contrebande un bidon de miel de 25 kg. qui lui avait coûté 1 fr. 40 le kg. et pour lequel il aurait dû payer des droits s'élevant à 40 fr. les 100 kg. Ayant été pris, il a été condamné à payer une amende se montant à 30 fois la valeur des droits soustraits. A combien lui revient le kilogramme de miel ? R. *13 fr. 40.* C. S.

EXERCICES SUR LE VERBE

La mère de famille.

Texte. — La mère de famille prépare un repas simple à son époux et à ses chers enfants qui doivent revenir fatigués du travail de la journée ; elle trait ses

vaches et ses brebis, et l'on voit couler des ruisseaux de lait ; elle allume un grand feu, autour duquel toute la famille aime à chanter tout le soir, en attendant le doux sommeil ; elle apporte des fromages, des châtaignes et des fruits conservés dans la même fraîcheur que si l'on venait de les cueillir.

FÉNELON.

QUESTIONS. — **Les mots.** — Pourquoi dit-on des *ruisseaux de lait ?* — Que signifie *tout le soir ?* — Qu'est-ce qu'un *fromage ?* — Qu'est-ce ici que la *fraîcheur ?*

Les idées. — A quoi pense la mère de famille, en préparant le repas ? — Qu'entend-on par un repas *simple ?* Que fait-on avec ce lait ?

La grammaire. — Que fait la mère ? — Dites ce qu'elle prépare. — Que fait-elle ensuite ? — Dites ce qu'elle *trait*, ce qu'elle *allume*, ce que la famille *aime*. — Pour qui la mère prépare-t-elle le *repas simple ?*

EXERCICE ORAL. — Donnez aux verbes suivants un complément d'objet.

Les vendangeurs cueillent...
Le cantonnier répare...
Le savetier raccommode...
Les élèves copient...
Les rivières portent...
La couturière coupe...
Les renards égorgent...
Le pilote dirige...

EXERCICE ÉCRIT. — On donne le sujet et l'objet. Placez entre les deux un verbe qui convienne au sens. Disposez le devoir en trois colonnes : *Sujet, verbe, objet.*

Les poules... des œufs.
La lune... la terre.
Le lapin... un terrier.
Le maraudeur... les fruits.
La bonne... la table.
Ma grand'mère... ses lunettes.
Le bon écoliers... ses leçons.
Notre vieux jardinier... les arbres.

Ajoutez un complémeut d'objet et un complément d'attribution aux phrases suivantes :

Modèle : Le chien rapporte *le gibier à son maître.*

Le chien rapporte... à...
Votre cousine a offert... à...
Ma grand'mère a raconté... à...
Le soldat donne... pour..
L'écolier obligeant prête... à
Le boulanger vend... à...

Cherchez dans ce texte tous les noms employés comme *sujets.* Indiquez de quels verbes ils sont sujets.

Modèle : *Mère*, n. c. f. s. sujet de *prépare.*

INVENTION. — On donne le verbe et l'objet. Trouvez un sujet convenable.

... Découpe un poulet.
... Pèse son café.
... Apportent les lettres.
... Aime à jouer.
... Noircit les mains.
... Cherche à fuir.

VOCABULAIRE. — **Lés fruits.** — Trouvez trois noms de fruits à noyaux, — de fruits à pépins, — de fruits charnus, — de fruits secs, — de fruits sucrés.

GRAMMAIRE

Les compléments du verbe.

EXPOSÉ. — Employons aujourd'hui comme sujet *la mère de famille.* Pour cela nous n'avons qu'à dire ce qu'elle fait, à l'aide d'un verbe. Disons : *La mère de famille prépare.*

Mais le verbe *prépare* ne nous renseigne pas *complètement* sur ce que fait *la mère*. Complétons le sens en disant ce qu'elle prépare, ce qui est *l'objet* de son travail ; par exemple :

Sujet.	*Verbe.*	*Objet.*
La mère de famille	prépare	un repas simple

Le complément d'objet. — Nous voyons que le verbe peut avoir aussi un complément. « Un repas simple » est le *complément d'objet* du verbe « prépare ».

Avec le verbe *prépare*, c'est ce que l'on *prépare* qui est le complément d'objet.

Avec le verbe *allume*, c'est ce que l'on *allume* qui est le complément d'objet.

Avec le verbe *apporte*, c'est ce que l'on *apporte* qui est le complément d'objet.

Cherchons dans le texte des compléments d'objet.

Sujet.	*Verbe.*	*Objet.*
la mère de famille	prépare	un repas simple
elle	trait	ses vaches st ses brebis
elle	apporte	des fromages
la famille	aime	à chanter.

Le complément d'objet est souvent appelé *complément direct*.

Comment on trouve l'objet. — Pour trouver l'objet, on peut faire la question *quoi ?* après le verbe. Le mot ou le groupe de mots qui répond est l'objet.

Exemple : *Elle trait quoi ? Ses vaches.* Le groupe de mots « ses vaches » est l'objet du verbe « trait ».

Le complément d'attribution. — Le verbe peut avoir d'autres compléments. Quand je lis dans le texte : La mère de famille prépare un repas simple *à son époux*, je sais à qui sera *attribué* ou donné le repas, c'est *à son époux*.

Ainsi le groupe de mots *à son époux* vient compléter encore ce sens de la phrase, en disant à qui sera attribué l'objet. C'est le *complément d'attribution* du verbe *prépare*.

Le complément d'attribution est souvent appelé *complément indirect*.

On peut trouver le complément d'attribution en faisant les questions *à qui ? pour qui ? à quoi ? pour quoi ?* après le verbe.

Ces exercices et cette leçon de grammaire sont extraits du « Cours de langue française, grammaire et exercices, classes préparatoires ». par Maquet et Flot, édité par Hachette et Cie. Ce volume, comme celui du deuxième degré, coûte 1 fr. 50. Dans ces ouvrages, les exercices occupent la page de gauche et la leçon de grammaire, celle de droite. E. M.

COMPOSITION *Degré supérieur.*[1]

Lettre d'affaire N° 41.

Sujet : S'offrir comme représentant d'une fabrique, d'une maison de commerce, etc.

Mézières, le 1909.

Messieurs Peugeot et Cie, fabricants à *Villars-les-Blamont* (Doubs).

Messieurs,

La préférence marquée dont jouissent vos bicyclettes et l'extension que pour-

[1] Voir *Educateur* 1907 p. 582.

rait recevoir leur placement dans notre région m'engagent à vous offrir mes services en qualité d'agent-représentant de votre honorable maison.

Vous pouvez, à cet effet, prendre des informations sur mon compte auprès de la maison Pfaff à Winterthour (machines à coudre) et auprès de la Municipalité de notre localité. Si, comme j'ai tout lieu de croire, ces renseignements sont satisfaisants, veuillez me dire ce que vous pensez de ma proposition ; nous étudierons alors les conditions auxquelles une entente serait possible.

Agréez, Messieurs, mes salutations distinguées.

(D'après Pigier.) H. Cavin, horloger.

N. B. — La présente lettre et celles qui suivront ont pour but de donner aux élèves quelques exemples faciles de correspondance commerciale. Elles s'adressent aux élèves du degré supérieur, à ceux des classes primaires supérieures et peuvent convenir aux jeunes gens des cours complémentaires. Quelques-uns des sujets, parus dans l'*Educateur* de 1906, page 221, et dans l'*Educateur* de 1907, page 582, pourront servir d'exercices d'entraînement pour commencer, parce que, à notre avis, ils offrent moins de difficultés.

Il va sans dire que les maîtres donneront toutes les indications nécessaires; ils évoqueront le milieu dans lequel les élèves doivent se sentir, pour ainsi dire, transplantés pour que leur rédaction se fasse avec succès. Ces lettres pourront être lues avant ou après le travail des élèves, suivant les cas. Peut-être aussi pourrait-on réserver quelques pages dans le cahier de comptabilité et les y relever à titre de modèles. E. Métraux.

Lettre d'affaire N° 42.

Sujet : Supposez que vous êtes le Directeur de la Fabrique Peugeot, et répondez à l'offre de M. Cavin, comme représentant (voir lettre N° 41).

Villars-les-Blamont, le 1909.

Monsieur H. Cavin, horloger, à *Mézières* (Vaud).

Monsieur,

En réponse à votre honorée du ..... de ce mois, par laquelle vous offrez de nous représenter sur votre place, nous avons l'avantage de vous informer de notre intention d'user de vos services dans le courant de cette année.

Si donc vous aviez l'occasion de vous rendre à la Chaux-de-Fonds pour votre commerce d'horlogerie, nous vous engageons à venir jusqu'à Villars-les-Blamont afin de nous voir ; nous pourrions alors nous entendre plus facilement que par correspondance.

Recevez, Monsieur, nos civilités empressées. C. Peugeot.

(D'après Pigier.) E. Mx.

COMPTABILITÉ

FÉVRIER. (*Suite du compte de L. Muller*).

Passer les écritures du mois de février en prenant pour base l'inventaire du 31 janvier.

Opérations du mois : Vente au comptant du mois 2800 fr. — Vente à crédit

à divers débiteurs 30 fr. — Acheté des vins rouges de M. Blanc pour 250 fr.. payé au moyen d'un chèque sur la Banque cantonale de 240 fr., escompte 10 fr. — Dutoit m'a soldé son compte. — Acheté de C. Mandrin des vins pour 2400 francs. — Remis à C. Mandrin un chèque à s. o. sur la B. C. V. de 1000 fr. — Payé pour frais d'éclairage 30 fr. — Achat au comptant de combustible 60 fr. — Versé à la B. C. V. 2500 fr., intérêt dû par celui-ci 6 fr. — Payé les impôts 50 fr. — Achat de mobilier et de matériel au comptant 60 fr. — Mon prélèvement du mois 150 fr. — Etablir la situation au 28 février.

Comptes à ouvrir, à caisse : B. C. V., Dutoit, Mandrin, débiteurs. — Il y a un déficit de caisse de 5 fr. — Le bilan est évalué à 3860 fr. les vins en cave à 2300 fr. Le combustible restant à 30 fr.

N.B. Dans un carnet particulier nous avons inscrit la somme due par chaque débiteur A. B. C. etc. Comme les sommes sont peu considérables, nous les totalisons pour n'ouvrir au grand livre qu'un seul compte de débiteurs.

Caisse de février.

	DOIT	AVOIR
Solde de janvier	Fr. 470 —	
Vente du mois	» 2800 —	
Dutoit son payement	» 100 —	
Eclairage		Fr. 30 —
Combustible		» 60 —
Versement à la B. C. V.		» 2500 —
Impôts		» 50 —
Matériel et mobilier		» 60 —
Mon prélèvement		» 150 —
Déficit		» 5 —
Solde en caisse		» 515 —
	Fr. 3370 —	Fr. 3370 —
En caisse	Fr. 515 —	

Débiteurs.

Vente à crédit	» 30 —	

Banque cantonale.

Solde à nouveau	» 3207 —	
Chèque sur Blanc		Fr. 240 —
Chèque sur Mandrin		» 1000 —
Mon versement	» 2500 —	
Intérêt	» 6 —	
Solde débiteur		» 4473 —
	Fr. 5713 —	Fr. 5713 —
Solde à nouveau	» 4473	

Dutoit.

	DOIT	AVOIR
Solde	Fr. 100 —	
Son payement		Fr. 100 —
Mandrin.		
Solde		» 200 —
Sa facture		» 2400 —
Chèque à s. ordre sur B. C. V.	» 1000 —	
Solde créancier	» 1600 —	
	Fr. 2600 —	Fr. 2600 —
Solde à nouveau		Fr. 1600 —

Inventaire du 28 février.

En caisse	Fr. 515 —	Mandrin, solde en sa faveur	Fr. 1600 —
Débiteurs	» 30 —	Mon capital est de	» 9608 —
B. C. V. solde débit.	» 4473 —		
Matériel et mobilier	» 3860 —		
Vin en cave	» 2300 —		
Combustible	» 30 —		
	Fr. 11208 —		Fr. 11208 —
Capital au 28 février			Fr. 9608 —
Capital au 31 janvier			» 9577 —
Bénéfice de février			Fr. 131 —

MARS. (*Suite du compte de Ch. Muller*).

Passer les écritures du mois de mars en prenant pour base l'inventaire du 28 juin, établir le bilan, déterminer le bénéfice ou la perte.

Opération du mois. Vente au comptant de mars 3200 fr. — Vente à crédit 40 fr. — Reçu d'anciens débiteurs 20 fr. — Acheté de C. Mandrin des vins pour 4000 fr. — Remis à Mandrin 1500 fr. en espèces, et 3000 fr. en un chèque sur la Banque cantonale.— Prêté à Amy 300 fr.— Payé l'éclairage du mois fr. 30.— Patente et frais divers 100 fr. — Versé à la B. C. V. 1000 fr., intérêt dû par celle-ci 8 fr. — Mon prélèvement du mois 150 fr. — Perte probable avec des mauvais débiteurs 25 fr. — Payé la note du tonnelier 150 fr.

Le mobilier est taxé 3500 fr. — Les vins en cave 4000 fr. — Déficit de caisse 20 francs.

L. P.

PENSÉES

Croire à la bonté d'autrui
C'est souvent la faire naître.

Souvent ce qui gâte un bienfait,
C'est la façon dont il est fait.

ARBOUSSE-BASTIDE.

Lausanne. — Imprimeries Réunies. (S. A.)

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Chillon. — Ensuite de l'adoption, par le Conseil d'Etat d'un nouveau **règlement pour la conciergerie et la surveillance du Château de Chillon,** les places suivantes sont mises au concours :

Concierge traitement annuel fr. 2500 à 3500 et logement, celui-ci depuis le 15 mars 1910.

Gardiens, traitement annuel de fr. 1200 à 1800, pour toutes choses.

Adresser les inscriptions au département de l'instruction publique (IIe service), où l'on peut prendre connaissance du cahier des charges, jusqu'au 29 novembre, à 6 heures du soir.

Entrée en fonctions, le 1er janvier 1910

Journaux circulants *Prospectus gratis*
Librairie LUTHY
La Chaux-de-Fonds.

MAISON
MODÈLE
DRAPERIE
anglaise, française et suisse

ECHANTILLONS
toujours disponibles

LIVRAISONS
rapides

3 0/0
Escompte habituel

10 0/0
à 30 jours aux membres de la S. P. V.

SPÉCIALITÉ DE
VÊTEMENTS
sur mesure et confectionnés, façon soignée.
2 coupeurs et atelier dans la maison.

MAIER & CHAPUIS, LAUSANNE, Rue du Pont.

Afin d'introduire ma

MACHINE à LAVER LE LINGE

à Fr. 21. — à la fois dans tous les ménages, je me suis décidé de l'envoyer **a l'essai, au prix avantageux ci-dessus. — Rien à payer à l'avance! Faculté de retour en cas de non convenance. Trois mois de crédit!** La machine se paie par l'usage au bout de peu de temps, grâce à l'économie sur le savon et n'attaque pas le linge. Facile à manier, elle produit davantage et est plus solide qu'une machine de 70 fr. Des milliers d'attestations à disposition! Construite en bois et non en fer-blanc, cette machine est indestructible. Tout en facilitant énormément le travail, elle est très économique. Ecrire de suite à

PAUL-ALFRED GŒBEL, BASEL

Dornacherstr. 274

Des représentants sont demandés partout. Désigner dans les commandes la station de chemin de fer la plus proche.

Au Petit Lyonnais

9, Rue Neuve, 9

Magasin et fabrication de vêtements pour Messieurs

Complets soignés depuis **fr. 35.—** à **fr. 65.—**. Chemiserie fine et ordinaire. Faux-cols, Cravates, Chapellerie, Casquettes.

SAISON D'HIVER

Pardessus. Pèlerines. Imperméables. Sous-vêtements chauds. Bandes Molletières, etc. **Escompte spécial aux membres du corps enseignant.**

F. JAQUET.

Vêtements confectionnés

et sur mesure

POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne

Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.
Draperie et Nouveautés pour Robes.
Linoléums.
Trousseaux complets.

Recueil de chants pour Chœur d'hommes

Nouvelle édition, revue et augmentée. Un volume 500 pages. Fr. **2.50**

Vente exclusive aux Sociétés et Pensionnats, AUX IMPRIMERIES RÉUNIES (S. A.) LAUSANNE

Systèmes brevetés.

MOBILIER SCOLAIRE HYGIÉNIQUE

Modèles déposés.

Ancienne Maison

A. MAUCHAIN

Jules RAPPA successeur

GENÈVE

Médailles d'or :

Paris 1885 ***Havre 1893***
Paris 1889 ***Genève 1896***
Paris 1900

Les plus hautes récompenses accordées au mobilier scolaire.

Attestations et prospectus à disposition.

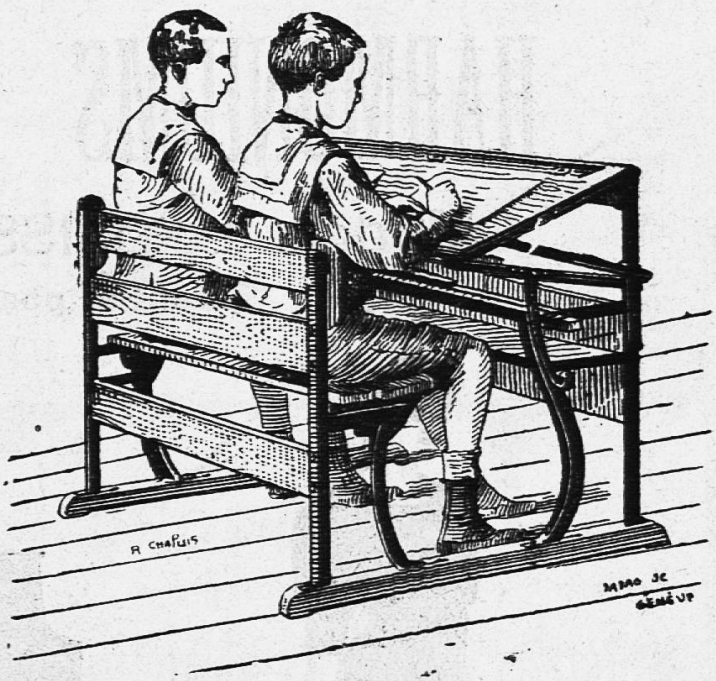

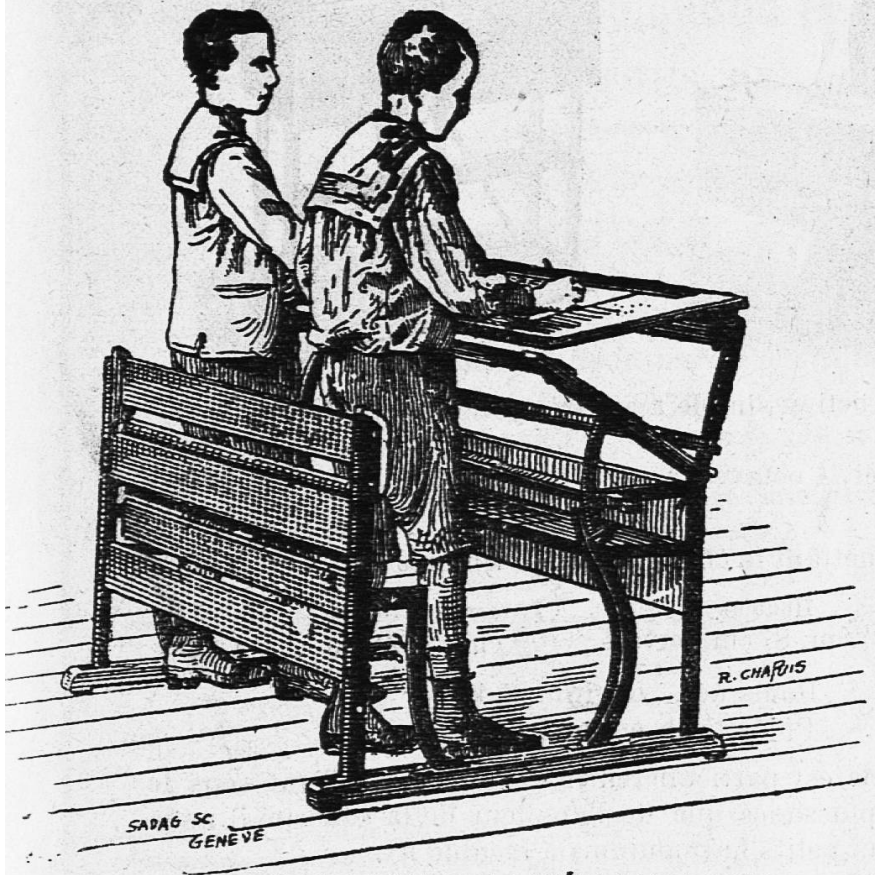

Pupitre avec banc
Pour Ecoles Primaires
Modèle nº 20
donnant toutes les hauteurs et inclinaisons nécessaires à l'étude.
Prix : fr. 35.—.

PUPITRE AVEC BANC
ou chaises.
Modèle nº 15 *a*
Travail assis et debout
et s'adaptant à toutes les tailles.
Prix : Fr. 42.50.

RECOMMANDÉ
par le Département de l'Instruction publique du Canton de Vaud.

TABLEAUX-ARDOISES
fixes et mobiles, évitant les reflets.
SOLIDITÉ GARANTIE

PORTE CARTE GÉOGRAPHIQUE MOBILE
et permettant l'exposition horizontale rationnelle

Les pupitres « MAUCHAIN » peuvent être fabriqués dans toute localité
S'entendre avec la maison.

Localités vaudoises ou notre matériel scolaire est en usage : Lausanne, dans plusieurs établissements officiels d'instruction ; Montreux, Vevey, Yverdon, Moudon, Payerne, Grandcour, Orbe, Chavannes, Vallorbe, Morges, Coppet, Corsier, Sottens, St-Georges, Pully, Bex, Rivaz, Ste-Croix, Veytaux, St-Légier, Corseaux, Châtelard, Granges, la Tour de Peilz, Rances, La Praz, Champvent, Lavey, Moreles, Aigle, Chexbres, Combremont, Echallens, etc.

CONSTRUCTION SIMPLE — MANIEMENT FACILE

HARMONIUMS PORTATIFS

Modèle Le MISSIONNAIRE

pliant et portatif

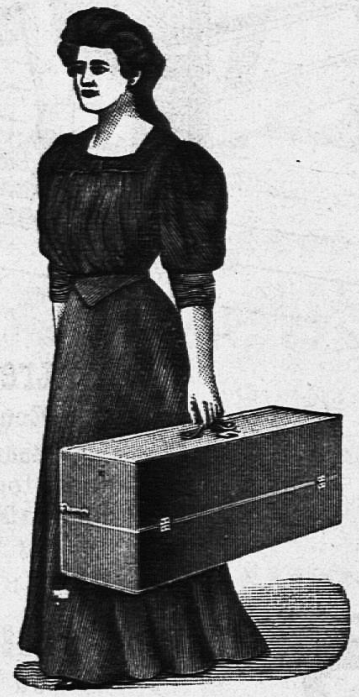

Construction simple mais très solide et pratique

N° 1	Bois noyer, 4 octaves, 1 jeu 8', 49 tons	Fr. **110** —
N° 2	» 4 » 2 jeux 98 tons, 2 registres permettant le changement de timbres	Fr. **140** —

Dimensions :	Hauteur	Largeur	Profondeur	Etendue
	fermé 34 cm. 87 cm. ouvert	79 cm.	39 cm.	Do à Do

Poids net, environ 20 kilos
Poids brut, environ 28 kilos

Ce modèle est particulièrement avantageux. Tant sous le rapport de la puissance que de l'ampleur de la sonorité il ne le cède en rien aux petits harmoniums à meuble fixe.

GRAND CHOIX aux meilleures conditions chez

FŒTISCH FRÈRES (S.A.)

à Lausanne, Vevey et Neuchatel.

Lausanne.— Imprimerie Réunies. (S.A.)